

	« Arts danse »		EPS - Danse	
	Art danse en enseignement de spécialité (obligatoire)	Art Danse Option facultative	APSA** prévue dans l'enseignement obligatoire EPS (**activité physique sportive et artistique)	Danse en option facultative
Elèves concernés	Série L	Toutes les séries Enseignement général et technologique.	Toutes les séries : générales, technologiques et professionnelles	Toutes les séries : générales, technologiques et professionnelles Possibilité d'être candidat libre
Coefficient	Coefficient 6	Coefficient 1 ou 2 * <i>Seuls les points au-dessus de la moyenne comptent</i>	Coefficient 2 (moyenne établie avec deux autres APSA pratiquées en EPS)	Coefficient 1 ou 2 * <i>Seuls les points au-dessus de la moyenne comptent</i>
Volume horaire	56 heures par semaine	3 heures par semaine si l'option arts danse existe au lycée	2 heures par semaine (par cycle d'APSA)	3 heures par semaine couplée avec une autre activité si l'option existe dans le lycée.
Nature de l'épreuve	Partie 1 : Un écrit portant sur la culture chorégraphique Durée : 3h 30. (20 pts) Partie 2 : Pratique et Oral ° une composition collective de 2 à 5 danseurs de 2 à 3 minutes (7 Pts) ° une improvisation de 1 à 2 minutes (7 pts) ° un entretien de 20 minutes (6 pts)	° <u>Chorégraphie</u> individuelle ou collective (de 1 à 4 danseurs) Durée : 2 à 3 minutes (7 pts) . ° <u>Improvisation</u> de 1 à 2 minutes à partir d'un sujet tiré au sort (6 pts) . ° <u>Oral</u> portant sur ses prestations dansées et sur sa culture chorégraphique Durée : 20 minutes (7Pts) .	Niveau 4 des compétences attendues. ° <u>Composition</u> note collective (8 pts) ° <u>Interprétation</u> note individuelle (9 pts) ° <u>Appréciation</u> du projet expressif Note individuelle (3 pts) .	Niveau 5 des compétences attendues. ° <u>Composition</u> note collective (8 pts) ° <u>Interprétation</u> note individuelle (8 pts) ° <u>Appréciation</u> du projet expressif Note individuelle (4 pts) .
Programme support	BO du 30 septembre 2010	Bo du 30 septembre 2010	BO Spécial n° 2 du 19/02/2009 BO Spécial n° 4 du 29/04/2010	BO Spécial n° 2 du 19/02/2009 BO Spécial n° 4 du 29/ 04/ 2010
Texte de réf. au baccalauréat	Bo n°14 du 5 avril 2012 du 5 avril 2012	Bo n°14 du 5 avril 2012 du 5 avril 2012	BO Spécial du 19 juillet 2012	BO Spécial du 19 juillet 2012
Organisation de l'épreuve	Examen ponctuel (convocation) Lycée François 1 ^{er} Le Havre	Examen ponctuel (convocation)	Contrôle en cours de formation au sein du lycée	Examen ponctuel (dans l'établissement quand l'option est enseignée avec une autre APSA)

Le candidat peut s'inscrire à l'option EPS danse et à l'option Art Danse.

Le candidat peut avoir la danse dans son enseignement obligatoire EPS et s'inscrire à une ou deux options facultatives (Arts Danse et / EPS danse).

Le candidat ayant danse en enseignement de spécialité peut s'inscrire à une ou deux options facultatives (Arts Danse et / EPS danse).

Le candidat qui présente l'option EPS en CCF ne peut pas présenter l'option facultative EPS danse.

Les lycées qui proposent l'option « art danse » sont : Lyc. Flaubert de Rouen, Lyc. Vallée du Cailly de Déville, Lyc. Les Fontenelles Louviers, Lyc. François 1^{er} Le Havre.

Le lycée François 1^{er} Le Havre propose l'enseignement de spécialité Danse (série littéraire).